



*Centre Interprofessionnel de Médiation et d'Arbitrage*

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2010**

**Membres présents :**

J.L.ALLEMAND, C. BITTARD, D.BRAC de la PERRIERE, F.GAVEAU,  
E.GOUTAGNY, P.MEUNIER, HJ NOUGEIN, H. de ROCQUIGNY,  
R. VERNIAU.

**Membres absents :**

A.BOYER, X. GINON, E.JEANTET

---

Les sujets évoqués au cours du C.A ont été les suivants :

**I. SITUATION FINANCIERE**

La situation au 31/12/2009 a été validée et approuvée au cours du C.A précédent.

**II. LES COTISATIONS :**

Après l'appel à cotisation envoyé au mois de février accompagné d'une lettre instaurant la formation continue obligatoire et d'un formulaire permettant :

- ✓ soit de rester sur la liste en tant que médiateur et soumis à cette formation.
- ✓ soit en tant que simple membre sympathisant,

le retour a été de 35 adhésions sur 60.

Seuls 3 d'entre eux ne souhaitent pas rester médiateur.

Une relance a été effectuée.

SECRETARIAT : 112, rue Garibaldi - 69006 LYON  
Tel. : 04 78 28 26 70 - Fax. : 04 72 07 91 46 - email. : cima-lyon@wanadoo.fr

Siège social : 20, rue de la Bourse - 69002 LYON



*Centre Interprofessionnel de Médiation et d'Arbitrage*

---

Cette formation continue devrait avoir lieu à l'automne après une concertation sous forme de sondage par lettre auprès des personnes concernées.

Maître Brac de La Perrière s'occupe de trouver une disponibilité avec Me Lopez.

Les avocats ayant l'obligation d'une formation continue de 20H sur 2 ans, F.Gast est chargée d'interroger l'E.D.A pour savoir si cette formation continue de médiateur pourrait rentrer dans ce cadre.

Même interrogation pour les autres professions.

**III. CANDIDATURE NOUVELLE:**

La candidature de Mr Revol est acceptée par l'ensemble des membres du C.A. comme médiateur.

**IV. PREPARATION DE L'A.G 2010.**

L'AG aura lieu le 8 juillet à 17H30 probablement à l'Ecole des Avocats.

Mr NOUGEIN rappelle que 3 membres du C.A ayant accompli 2 mandats de trois ans, ne peuvent, selon les statuts, se représenter: Maître A. BOYER, Maître C. BITTARD et lui même.

Il rappelle la procédure statutaire de répartition des membres du Conseil et les facultés de désignation par les 3 Ordres.

Une mise au point sur la durée des fonctions des membres actuels du CA doit être faite avec Maître Verniau et Françoise Gast au cours de la semaine prochaine ; cette liste sera communiquée aux 3 Ordres.

Monsieur le Président E.Goutagny se propose de contacter Mme le Bâtonnier Myriam Picot et Monsieur le Président Xavier Ginon afin d'évoquer avec eux la configuration du prochain Conseil d'Administration.



*Centre Interprofessionnel de Médiation et d'Arbitrage*

---

V. **RELATIONS AVEC LA CCI ET LA CRCI :**

Dominique Mentre, membre du CIMA et très investi dans la médiation, a rendu un rapport sur les relations du CMAP et de la CCI de Paris ainsi que sur les relations CMAP /CIMA .

Monsieur Nougéin souligne que le sujet est suffisamment important et nécessite une réflexion qui ne peut être engagée au cours de ce C.A.

VI. **CHARTRE**

Le CIMA est doté d'un règlement, il n'a pas de cadre à proprement parlé qui rappelle les devoirs et obligations des médiateurs.

Un groupe de travail est constitué avec Maître R.Verniau, Maître F.Gaveau et F.Gast pour réfléchir à l'élaboration de cette Charte.

VII. **SECRETARIAT**

- Arrivée d'une stagiaire.
- Travail d'analyse sur les médiations qui sont passées par le CIMA depuis 6 ans.
- Travail sur les clauses de médiations dans les banques de données juridiques.
- Contacts avec les secrétaires généraux des 3 ordres et certains cabinets.
- Contact avec le Centre de Médiation de Grenoble .

L'Assemblée Générale est fixée au **8 JUILLET 2010 à 17H30**, Elle sera principalement consacrée à l'élection d'un nouveau conseil d'administration qui élira un nouveau Bureau, étant rappelé que plusieurs membres de l'actuel Conseil ne sont pas rééligibles